

Driv du Manikou – Le Règlement

Edition 2018

1. Présentation du club organisateur

Le Club Manikou Organisations est une association loi 1901, constituée de coureurs et de passionnés de course à pied, tous bénévoles.

Les ambitions du Club Manikou Organisations sont de :

- promouvoir, le sport et principalement les courses en milieu naturel, la Martinique et le respect de ses sites et paysages,
- encourager les jeunes, les sportifs mais aussi les moins sportifs à la pratique de la course en milieu naturel.
- proposer des courses conviviales, dans le respect de l'éthique du sport et des participants,

Le Club Manikou Organisations est affilié à la Fédération Française d'Athlétisme, FFA.

2. L'épreuve

La Driv' du Manikou est une course nature en semi-nocturne, en semi autosuffisance, parcours en boucle sur la commune de Saint Joseph, (distance de 14 km).

Le parcours est constitué d'un passage dans le centre du bourg de Saint Joseph, de routes communales, de chemins agricoles et de passages de gués.

Cette épreuve sportive est ouverte aux coureurs et randonneurs.

Pour cette 7ème édition, l'épreuve est limitée à 1000 participants.

3. Conditions d'engagement

Le départ de la Driv' du Manikou sera donné le samedi 23 juin 2018 à 17h00 sur la place des fêtes de Saint-Joseph.

Les participants disposent de 03 heures et 30 minutes (jusqu'au samedi 23 juin 2018, 20h30) pour franchir la ligne d'arrivée située sur la Place des Fêtes à Saint-Joseph.

Pas de barrière horaire sur le parcours.

4. L'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 01 avril 2018 jusqu'au Mercredi 13 juin 2018 (dans la limite de 1000 participants)

Les inscriptions seront possibles uniquement par internet via Performans Karaib : <http://www.performanskaraib.net/>

La Driv' du Manikou est ouverte à toute personne, homme ou femme, né en 2000 ou avant (catégories junior à master), licenciée ou non.

La participation à la Driv' du Manikou entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de la charte éthique de la course consultables sur www.clubmanikou.com.

5. Pièces administratives

Chaque concurrent devra fournir obligatoirement un certificat médical de moins d'un an, délivré par le médecin traitant, certifiant la « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » ou une licence sportive (FFA) en cours de validité (fournir la photocopie de la licence).

Un contrôle de la licence et d'une pièce d'identité sera effectué lors du retrait des dossards.

6. Droits d'inscription

Driv' du Manikou 2018 :

- 20€ jusqu'au dimanche 27 Mai 2018,
- 24€ à partir du lundi 28 Mai jusqu'au mercredi 13 juin 2018, date limite d'inscription.

Seuls les dossiers d'inscription complets seront pris en considération. (Certificat médical ou photocopie de licence jointe à l'inscription)

RAPPEL : l'épreuve est limitée à 1000 participants, les inscriptions nous parvenant dans les délais, mais après la limite de 1000 participants ne seront pas considérées.

Ces prix comprennent :

- l'engagement à l'épreuve,
- son déroulement : du départ à l'arrivée du concurrent,
- l'assurance de la manifestation,
- le dossard,

- la puce électronique,
- les ravitaillements, sur le parcours et à l'arrivée,
- les secours, les contrôles, les soins médicaux et paramédicaux sur le parcours,
- le tee-shirt « finisher » réservé aux seuls concurrents ayant réalisés l'ensemble du parcours et franchis la ligne d'arrivée dans les délais.

7. Annulation d'une Inscription – Remboursement

L'annulation d'inscription sans justificatif ou motif est possible.

Il est nécessaire, toutefois, d'adresser une demande d'annulation par courrier électronique ou postal, au Club Manikou Organisations, avant le 10 juin 2018. A compter du 11 juin 2018, aucun remboursement pour annulation, quelle qu'en soit le motif, ne sera effectué.

Le remboursement sera effectué sous forme d'avoir, à valoir sur une prochaine course organisée par le Club Manikou, une somme de 5 € sera retenue pour frais de gestion.

8. La puce électronique IPICO

Les puces électroniques, garanties d'un contrôle fiable et de l'enregistrement électronique de votre performance, sont louées à notre partenaire, Performans Karaïb.

En cas de perte ou de non restitution, la puce électronique vous sera facturée 10€.

9. L'assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile au capital limité, auprès de GROUPAMA.

Une extension est prise spécialement pour cette épreuve.

Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de l'organisateur et des bénévoles.

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'un Pass' Running ou d'une licence.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance pour raison de santé ou en cas de vol. En s'inscrivant le participant renonce de fait à faire valoir, toutes revendications, de quelque nature qu'elles soient, à l'encontre du « Club Manikou Organisations ». Ceci

concerne en particulier tout accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres, se produisant au cours de l'épreuve.

10. Sécurité et assistance

Une équipe médicale, suivra l'ensemble des coureurs. Cette équipe sera formée de médecins et infirmiers, équipés de véhicules ambulatoires et de matériel d'oxygénothérapie.

Les médecins seront habilités à retirer le dossard et mettre hors course, tout concurrent inapte médicalement à continuer l'épreuve.

5 points d'orientation dont 2 de ravitaillements jalonneront l'ensemble du parcours. La course sera fermée après le passage des serre-files.

11. Abandon

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs, que sur un point de ravitaillement. Il doit alors prévenir le responsable du poste, qui invalide définitivement son dossard et récupère la puce électronique. Les coureurs, qui abandonnent, mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacués, doivent regagner par leurs propres moyens la zone de départ-arrivée.

12. Ravitaillements

2 postes de ravitaillement seront répartis sur le parcours soit en moyenne 1 tous les 5 Kilomètres.

1 poste de ravitaillement sera prévu après la ligne d'arrivée.

Ces stands de ravitaillements proposeront au minimum les produits suivants : Eau de source Didier 113 – Cola – Bananes de Martinique – Barre de Céréales – Sucre

Par expérience nous savons que la déshydratation est l'ennemi N°1 du coureur. Il est impératif de boire énormément. Buvez de l'eau sans attendre la soif.

Nous avons prévu 1 litre d'eau par heure et par concurrent, que vous retrouverez sur les 2 postes de ravitaillements, ceci afin que vous n'en manquiez jamais.

13. Le matériel obligatoire

- Le dossard, qui devra être impérativement porté devant afin de permettre aux jaloneurs de vous identifier,
- La puce électronique IPICO,
- 50cl d'eau minimum au départ,
- Une lampe frontale puissante, en état permanent de fonctionnement, (du départ à l'arrivée)

Matériel fortement recommandé

- Une casquette ou équivalent,
- Trousse de secours.

14. Engagement – Respect – Pénalité

En s'inscrivant à la Driv' du Manikou, les coureurs s'engagent à :

- respecter l'environnement traversé,
- suivre le parcours sans couper les sentiers,
- ne pas utiliser un moyen de transport,
- ne pas jeter de déchets sur le parcours,
- pointer à tous les postes de contrôle,
- porter le dossard devant et visible durant la totalité de l'épreuve,
- posséder sur soi durant toute l'épreuve le matériel obligatoire,
- se soumettre au contrôle anti dopage,
- porter assistance à tout coureur en difficulté, le temps que les secours prennent le relais,
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision,

Le manquement, à l'une de ces règles, par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

MANQUEMENT AU REGLEMENT PENALITE DISQUALIFICATION

- Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, accompagnement et assistance par une personne en VTT, voiture, moto, bateau,...en dehors des zones de ravitaillement, partage de dossard, ...) => Disqualification immédiate et à vie
- Non-respect des personnes (organisation ou coureurs) => Disqualification
- Non-assistance à une personne en difficulté => Disqualification
- Pollution volontaire, non-respect de l'environnement ou dégradation des sites traversés => Disqualification
- Absence de matériel obligatoire de sécurité ou refus de se soumettre à un contrôle dudit matériel => Disqualification
- Refus de se soumettre à un contrôle ou une décision prise par la direction de la course, un commissaire de course, un chef de poste, un médecin ou un secouriste => Disqualification
- Coupe représentant un raccourci par rapport au tracé de la course => Selon décision du jury de course
- Dopage ou refus de se soumettre à un contrôle anti-dopage => Disqualification

- Comportement jugé dangereux pour le concurrent lui-même ou pour ses compagnons de course => Selon décision du jury de course
- Absence de pointage à un point de contrôle => Selon décision du jury de course
- Absence du dossard, défaut de dossard visible ou port du dossard non conforme =>Avertissement et obligation de se mettre immédiatement en conformité.

Deux avertissements équivalent à une disqualification immédiate.

Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le jury de course.

15. Réclamations

Toute réclamation sera recevable à l'arrivée, auprès du PC course et du directeur de course, avant la remise des récompenses (samedi 23 juin à partir de 20H00).

16. Classements et récompenses

Un classement général et par catégorie (femme et homme) sera affiché sur la ligne d'arrivée et téléchargeable dans la semaine, suivant l'épreuve sur le site Internet : www.clubmanikou.com

Aucune prime en argent n'est distribuée.

Une cérémonie de présentation des résultats sera organisée, à l'issue de la course, avec remise de trophées.

Les t-shirts finisher seront remis sur présentation du dossard et d'une pièce d'identité.

Seront honorés sur la Driv' du Manikou (Coupe et Trophée – pas de prime) :

- au scratch : les 3 premiers individuels (femmes et hommes).
- par catégorie : les premières femmes et hommes par catégorie (Espoir – Senior – V1 – V2 – V3 – V4 et plus)
- Pas de cumul de récompense.

17. Jury de l'Epreuve

Le jury se compose :

- du directeur de course,
- des président et vice-président du Club Manikou Organisations,
- d'un représentant des coureurs,
- du ou des responsable(s) des postes de contrôle concernés,

- de toute personne choisie pour ses compétences par le président et le directeur de course (médecin, contrôleurs ...)

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve.

Les décisions sont sans appel.

18. Droits à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre du « Club Manikou Organisations » pour l'utilisation faite de son image.

19. Modification de Parcours ou annulation

Selon les conditions météorologiques, ou pour tout autre impératif, les organisateurs se réservent le droit de changer une ou plusieurs parties du parcours afin de mieux le sécuriser.

L'épreuve pourra être annulée pour des raisons indépendantes de la volonté du Club Manikou Organisations

En cas d'annulation de l'épreuve, pour quelque raison que ce soit, décidée avant le 10 juin 2018, un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué. Le montant de ce remboursement sera fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation.

En cas d'annulation décidée après le 10 juin 2018 ou en cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

Déroulement de la Driv' du Manikou 2018

Mercredi 13 juin 2018

Dans la limite de 1000 participants – Clôture des Inscriptions.

Mercredi 20 juin 2018

REMISE des DOSSARDS DE 13h à 19h, lieu défini ultérieurement.

Samedi 23 juin 2018

A Saint Joseph – Place des Fêtes :

- de 16H30 à 16H45 : Briefing et recommandations d'avant course
- de 16H55 à 16H59 : Mot de Monsieur le Maire de Saint Joseph
- 17H00 : départ de la 7ème édition de la Driv' du Manikou.
- 20H30 : Fin de la course
- 20H00 : Remise des Récompenses (Coupe et Trophée – pas de prime)